

DACP

REF : DACP2013042

Signataire : MC/ED/PSL/OL

Séance du Conseil Municipal du 04/07/2013

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Maintenance et gestion du parc des extincteurs et des robinets incendies armés (R.I.A.) dans les différents bâtiments communaux pour les années 2014 à 2016. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

EXPOSE :

Le parc des extincteurs et des robinets incendies armés dans les différents bâtiments communaux doit régulièrement faire l'objet de visites de maintenance.

Les interventions de maintenance ont pour but d'assurer les contrôles réglementaires des équipements et de remédier à toute anomalie susceptible de nuire au bon fonctionnement des appareils ainsi que de procéder au renouvellement du parc d'extincteurs, ou remplacement en cas d'impossibilité de réparation du matériel.

Le marché inhérent à l'entretien et à la maintenance de ce parc actuellement en cours, arrive à échéance le 31 décembre 2013.

Afin de continuer à assurer ces prestations pour les trois années à venir, il y a lieu de passer un marché global (ne comportant ni tranche ni lot), pour une durée allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum, par périodes successives d'une année. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2016 au plus tard.

Le marché est passé à prix mixtes, c'est-à-dire comportant une partie forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive réglementaire et une partie à prix unitaires pour les prestations de remplacement et maintenance corrective du matériel, dont la fréquence et l'importance sont impossibles par nature à définir avant que leur défectuosité survienne, Ces dernières prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics :

Seuil minimum : 10 000€ HT Seuil maximum : 80 000 € HT

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée du marché, que sur le montant minimum de ce dernier. Le montant maximum ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la commune.

Dans le cadre du précédent marché de maintenance et gestion du parc des extincteurs et des robinets incendies armés, couvrant les années 2011 à 2013, l'utilisation annuelle moyenne

des crédits s'élevait à 6 600 € HT pour la maintenance préventive et 36 500 € HT pour la maintenance corrective.

Le marché est passé sur appel d'offres conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir, approuver le projet de marché cité en objet et autoriser le maire, à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, à signer le contrat subséquent avec l'entreprise rendue attributaire.

Avis favorable de la Commission n°2.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013042

Signataire : MC/ED/PSL/OL

OBJET :Maintenance et gestion du parc des extincteurs et des robinets incendies armés (R.I.A.) dans les différents bâtiments communaux pour les années 2014 à 2016. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics,

Vu le budget communal,

Vu le projet de marché,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement »,

Considérant que le marché relatif à la maintenance et la gestion du parc des extincteurs et des robinets incendies armés, actuellement en cours, arrive à échéance le 31 décembre 2013, qu'en conséquence il y a lieu de lancer un nouveau marché pour répondre aux besoins inhérents pour les 3 années à venir.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de marché global sur appel d'offres relatif à la maintenance et à la gestion du parc des extincteurs et des robinets incendies armés dans les différents bâtiments communaux passé pour une période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum, par périodes successives d'une année. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2016 au plus tard.

Le marché est passé à prix mixtes, c'est-à-dire comportant une partie forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive et une partie à prix unitaire pour les prestations de maintenance corrective. Ces dernières prestations feront l'objet de bons de commandes susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

Seuil minimum : 10 000 € HT **Seuil maximum** : 80 000 € HT

AUTORISE, à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, le Maire à signer le contrat subséquent.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/07/2013

Publié le 11/07/2013

Certifié exécutoire le : 12/07/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué